



REGLEMENT CONCOURS D'AFFICHE 2019

La Voix du Blues organise un concours d'affiche amateur dans le but de définir l'identité visuelle et graphique de la prochaine édition de son festival. Le visuel gagnant sera utilisé pour tous les supports de communication de l'édition 2019 : affiches, flyers, site web, dépliants, produits dérivés... Ce concours amateur est gratuit, néanmoins y participer implique l'acceptation de ce règlement.

Le concours est ouvert jusqu'au dimanche 15 avril 2019.

1. Conditions et modalités de participation

- Le concours est ouvert à toute personne résidant en France, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit majeur.
- Les membres de l'équipe organisatrice du festival en sont exclus.
- Le projet doit émaner d'une seule personne. Si la candidature a lieu en binôme, une seule personne sera désignée gagnante.
- Le nombre de créations par auteur n'est aucunement limité.

2. Caractéristiques du projet d'affiche.

- Lors de la sélection finale, les affiches devront obligatoirement être fournies dans les formats numériques PDF, JPEG, PSD (Adobe Photoshop) et devront respecter les contraintes suivantes :
 - ☞ résolution de 300 ppp,
 - ☞ profil de couleurs CMJN,
 - ☞ format 700x1000 mm vertical (« portrait »).

L'auteur de l'affiche retenue devra être capable de décliner son affiche en différents formats utilisables sur les supports de communication mis en oeuvre pour la campagne de promotion du festival notamment:

- Affiches format A3
- Format "sucette" ou "mupi" : 120x176cm, affiches 120x160cm, 80x120cm
- Format "senior" : 320x240cm (à confirmer)
- Format banderoles 4mx1m
- Format dépliant 3 volets format ouvert 21x29,7cm
- Billets éventuellement
- Format Roll'up (Kakémono) : 85x200cm.

Il sera alors demandé aux participants de fournir toutes les polices de caractères utilisés dans leurs créations et de ne pas fusionner les calques de leurs fichiers pour permettre la modification et l'ajout d'informations ultérieurement.

Concernant le visuel, les mentions et images obligatoires sont les suivantes :

- Blues Rock Festival
- 18 et 19 octobre 2019 (il se peut qu'une date supplémentaire s'ajoute, le 28 septembre 2019)
- Salle de l'Etoile à Châteaurenard
- Logo Blues Rock Festival
- Un espace d'environ 7cm de hauteur devra être réservé au bas de l'affiche pour y placer les logos des partenaires du festival.
- Pour préserver l'esthétique de sa création, le participant est libre d'utiliser des informations temporaires, notamment la programmation des années précédentes.
- Il est conseillé à tous les participants de prendre connaissance des visuels des éditions précédentes qui sont consultables sur le site internet du festival, dans la rubrique affiches, en bas de la page d'accueil <http://www.avignonbluesfestival.com/> ou que l'on pourra vous faire parvenir par courriel.

3.Droits d'auteur

- Tous les participants doivent être les dépositaires des droits liés aux images utilisées et doivent garantir détenir les droits d'exploitation. Ils s'engagent, en cas d'emprunts à une œuvre préexistante, à en avoir été préalablement autorisés par l'auteur ou les ayants droit de l'œuvre concernée.
- L'association La Voix du Blues ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur des affiches proposées par les candidats.
- Les participants, par l'acceptation de ce règlement, déclarent céder au festival leurs droits d'auteur et de propriétés intellectuelles ainsi que leurs droits de reproduction et de représentation liés à leur création. Ladite cession de droits se fait à titre gratuit pour toute la durée légale des droits d'auteur, telle que prévue par le droit français et pour le monde entier.
- Que le gagnant doit accepter de poursuivre son engagement avec La Voix du Blues jusqu'à ce que tous les travaux réclamés par l'association pour la promotion du festival soient achevés.
- Par l'adoption de ce règlement, le participant autorise le festival à modifier ultérieurement sa création, aux fins, notamment, d'y faire apparaître des informations supplémentaires ou encore inconnues aux dates du concours.
- Les participants conservent néanmoins la faculté d'exploiter leur œuvre à des fins personnelles et non commerciales.
- Le gagnant accepte que son identité soit publiée, que son nom soit cité sur notre site internet, et autres supports de communication, et ce dans son intérêt propre (sa promotion).

4.Envoi du projet-maquette

- Pour participer, il suffit au candidat d'envoyer un aperçu de sa création au format numérique JPEG 2480x3647 px (environ), **avant le lundi 15 avril 2019 à minuit**, à l'adresse électronique : **lavoixdublues84@gmail.com**

5. Modalités de sélection – premier tour

- Seule une présélection de créations, de taille variable, qui comprendra au moins 6 des affiches concourantes, sera présentée au vote. Cette sélection sera réalisée par le conseil d'administration de l'association La voix du Blues. Cette sélection constitue le premier tour.
- Les auteurs dont l'affiche aura été sélectionnée pour le vote seront alors invités, par message électronique, à envoyer leurs créations (PDF, JPEG... voir article 2), par courrier électronique à lavoixdublues84@gmail.com.
- Les concourants devront absolument joindre à leur courrier la fiche d'inscription, complétée et signée, jointe dans le kit affiche (kit affiche à télécharger : [kit_affiche.zip](#))
- Les sélectionnés auront 10 jours pour nous faire parvenir leurs travaux : toute création reçue après le 25 avril 2019 à minuit sera disqualifiée.

6. Modalités de sélection – second tour

- Le visuel gagnant sera désigné par un jury composé de l'ensemble des membres de l'équipe organisatrice du festival.
- Les critères seront essentiellement la qualité artistique et la cohérence avec l'esprit du festival.
- Le gagnant sera informé par téléphone ou par courrier électronique.

7. Contrepartie du lauréat

- Le créateur de l'affiche sélectionnée comme vainqueur du concours se verra remettre la somme de 400€ ainsi que 2 PASS lui permettant d'accéder à l'ensemble du festival.
- Le gagnant recevra son prix par voie postale sous forme d'un chèque bancaire à l'adresse qu'il aura spécifiée sur sa fiche d'inscription, ou d'un virement grâce au RIB qu'il aura fourni, une fois tous les supports de communication achevés.
- En acceptant le prix, le lauréat cède ses droits d'exploitation à compter de la date de publication des visuels Blues Rock Festival 2019.